



Assemblée générale extraordinaire jeudi 20 octobre 2022, à Riesi Sicile

1 Composition de l'Assemblée

Appel des délégués

Marie Claude ISCHER et Yolande BOLSENBROEK sont excusées.

24 délégués

Quorum 13

Installation du bureau de l'assemblée

Présidence Alfredo, secrétariat : Jean Luc, Emmanuelle M

scrutateurs : Emmanuelle SEYBOLDT, Marcelo BELITARDO

2 Ordre du jour

L'ordre du jour avec le seul point auquel est dédiée cette Assemblée extraordinaire est accepté à l'unanimité.

3 Révision des statuts

Le président rappelle le mandat reçu par l'Equipe de continuation à Lisbonne en 2018 de procéder à la révision des statuts. L'exposé des motifs figure dans le document des statuts annexé.

Jean-Luc Leibe et Joël Guy rappellent les principaux éléments de cette révision, soit principalement une clarification des compétences des diverses instances, une adaptation des buts, une inscription de la Convention avec la CEPE de 2014, faisant de la CEPPE un groupe régional. La proposition de renommer l' « Equipe de continuation », terme devenu difficilement compréhensible par des tiers et peu pratique dans la communication par le terme de « Comité ».

Les présidents des Eglises membres avaient reçu le texte des statuts modifiés le 23 juin 2021, après leur validation par l'Equipe de continuation, avec une invitation à manifester d'éventuelles questions ou demandes de modification en amont de cette AG.

Adoption des statuts révisés à l'unanimité